

Contribution à la concertation concernant la modification simplifiée numéro 2 du PLU de Buc:

Cette modification me fait soulever les points suivants, au sujet de l'aménagement du Fort de Buc :

>l'augmentation très importante du nombre des habitants pour une commune comme Buc:

En effet, au nombre de logements prévus (de 200 à 220) s'ajoute l'intégration de nouveaux hébergements, de type résidence, jeunes actifs, seniors ou étudiants .. (ce qui a été dit lors de la réunion publique du 16 septembre, mais qui n'est pas indiqué de façon claire sur le Buc Info/ numéro 30 page 6?)

Ceci amènerait la population bucoise à environ 1000 habitants supplémentaires, ce qui représenterait environ 18% de sa population en plus!

Étant donné la structure du bas Buc, qui s'assimile à un village-rue, avec le problème, toujours non résolu du trafic et des nuisances de la rue Louis Blériot.. il semble préjudiciable de développer autant de logements dans le haut Buc.

Je n'ai pas entendu, lors de la réunion du 16 septembre, qu'une étude prospective de trafic et de ses nuisances avait eu lieu pour le haut Buc et le bas Buc. Est-il possible de la mettre en place au plus vite?

Par ailleurs, une concentration de 1000 habitants au sein de ce Fort ne constitue-t-il pas une sorte de ghetto.. difficilement assimilable pour une petite commune comme Buc.

Il est à souligner que les transports en commun s'arrêtant avant 22h00 à BUC, il sera compliqué pour les étudiants ou jeunes adultes de circuler et de revenir le soir de Paris, Versailles ou autre...

>Biodiversité:

Lors de la présentation du 16 septembre, une étude réalisée concernant la faune et la flore à l'intérieur du Fort de Buc nous a été présentée. Comme prévu, beaucoup d'espèces animales et végétales ont été observées dont un grand nombre d'espèces protégées..

Lors de la décontamination des sols, puis des travaux de construction, un très grand nombre de ces espèces sera détruit ! Ce qui est très préjudiciable dans le contexte actuel où nous devons rester vigilants concernant la biodiversité.

Les mesures présentées de compensation paraissent peu convaincantes..et certaines trop éloignées du site du Fort.

Pourquoi ne pas laisser l'espace boisé (qui est cédé à la commune) en espace sauvage pour limiter la destruction des espèces.. plutôt que de créer un parcours, une voie à l'intérieur de cet espace boisé ainsi qu'un cimetière naturel qui vont générer des passages et des nuisances pour la biodiversité !

Il est important de pouvoir laisser le plus d'espace naturel intact et de protéger au maximum les arbres, la faune et la flore. Important également de contrôler méticuleusement leur présence, avant pendant et après les travaux.

J'espère que l'étude concernant la faune et la flore sera poursuivie par la même société qui a réalisé la première étude.

Merci pour votre attention

Françoise Martin